

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL FORMATION DE BASE

Vous êtes cuisinier·ère, horticulteur·rice, employé·e de commerce, informaticien·ne... et vous accompagnez aujourd'hui des personnes dans une institution sociale, une mesure d'insertion, un centre de formation spécialisé ou une entreprise sociale.

Vous possédez les compétences « métier » mais pas de formation dans le domaine socio-pédagogique.

L'ARPIH vous propose la **formation de base à l'accompagnement socioprofessionnel**.

Durant la formation, vous apprendrez à :

- Accueillir chaque personne dans le groupe et lui offrir un cadre clair
- Observer et documenter l'évolution de la personne accompagnée
- Construire avec la personne un projet d'accompagnement qui a du sens pour elle
- Favoriser la progression de la personne accompagnée, à partir de ses ressources

La formation dispensée est orientée pratique afin de répondre aux besoins de chaque professionnel·le. Des cours en présentiel sont proposés en alternance avec du travail personnel.

Cette formation de base est une première étape. Elle peut ouvrir la voie au brevet fédéral d'accompagnant·e socioprofessionnel·le, puis à la filière ES de maître·sse socioprofessionnel·le.



ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL

FORMATION DE BASE

Public cible

Toute personne active dans le domaine socioprofessionnel (ateliers d'institutions sociales, mesures d'insertion, centres de formation spécialisés, entreprises sociales, etc.), qui possède les compétences «métier» mais sans formation socio-pédagogique.

Conditions d'admission

- Être en activité dans le domaine socioprofessionnel
- Être titulaire d'un titre du secondaire II (CFC ou titre jugé équivalent ou supérieur)
- Procéder à l'inscription en ligne en transmettant les documents suivants : CV avec pièces justificatives, lettre d'intention, courrier de soutien de l'employeur

Organisation de la formation

La formation se déroule de janvier à avril avec deux jours de cours à quinzaine environ. Les personnes qui souhaitent obtenir le certificat du module 1 du brevet fédéral d'accompagnant·e socioprofessionnel·le peuvent suivre 4 jours de plus en mai et juin, dont l'épreuve de certification. Les cours sont dispensés par des responsables de formation de l'ARPIH et des professionnel·le·s expérimentés dans le domaine socioprofessionnel.

Tarifs

Procédure d'admission

CHF 150.- (lors de l'inscription en ligne)

Formation 16 jours avec attestation

CHF 3'600.- pour les membres ARPIH ou CHF 4'000.- pour les non membres

Certification (4 jours avec l'épreuve de certification)

CHF 900.- pour les membres ARPIH ou CHF 1'000.- pour les non membres

Titres obtenus

Formation 16 jours : **Attestation**

Formation 20 jours : **Certificat** du module 1 du brevet fédéral d'accompagnant·e socioprofessionnel·le

Informations et inscription

www.arpih.ch ou 021 316 38 30

